



**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Communauté de L'OUEST RHODANIEN**  
**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**

La séance est ouverte à 18h30.

**Présents :**

M. JOYET Guy (Président).

M. GIRAUD Pascal ; Mme CHARLES Régine ; M. COQUARD Jean-Michel ; Mme COLLOMB Annie ; M. PERRIN Michel ; M. BISSUEL Bruno ; M. NOVE-JOSSERAND Bertrand ; M. GIRAUD Cédric ; M. JOYET Samuel ; Mme GIRARD Rachel ; Mme MALLEVAL Véronique ; Mme HALEGUA Flora ; Mme CHABOT-LACHAL Monique ; M. SAILLANT Jeremmy ; Mme MICHALLET Edith ; M. CHEVALIER Colin.

**Absents excusés :**

Mme FERRIERE Ghislaine a donné pouvoir à Mme CHARLES Régine ; M. MICHALLET Daniel a donné pouvoir à Mme CHABOT-LACHAL Monique.

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (17 présents)

**Secrétaire de séance : Monsieur Colin CHEVALIER**

La séance est enregistrée par le Secrétariat et par Monique CHABOT-LACHAL.

**Lecture du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2023 par Jean-Michel COQUARD** : approbation à l'unanimité. Signature du compte-rendu par le Maire et la secrétaire de séance, Rachel GIRARD.

**Délibérations prises pour :**

- Vote du Compte Administratif (le Maire ne participant pas au vote), et du Compte de Gestion 2022** : présentation des résultats de l'exercice écoulé, les valeurs étant conformes aux indications du compte de gestion du Trésorier :

	<u>investissement</u>		
	dépenses	recettes	excédent/déficit
opérations de l'exercice	608 441,87	953 934,75	345 492,88
restes à réaliser	1 235 568,86	184 310,12	-1 051 258,74
<b>total</b>	<b>1 844 010,73</b>	<b>1 138 244,87</b>	
	<u>fonctionnement</u>		
	dépenses	recettes	excédent/déficit
opérations de l'exercice	908 209,78	1 372 467,72	464 257,94
<b>total</b>	<b>908 209,78</b>	<b>1 372 467,72</b>	
<b>total cumulé</b>	<b>2 752 220,51</b>	<b>2 510 712,59</b>	

***Approuvée par 14 voix pour (dont 1 par procuration), et 4 abstentions, dont 1 par procuration (Mmes CHABOT-LACHAL et MICHALLET, MM SAILLANT et MICHALLET),***

## **2. Affectation des résultats de l'exercice 2022**

Pour l'année 2022, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement de : 464 257.94 €
- un excédent d'investissement de : 345 492.88 €

Au 31/12/2021, le résultat d'investissement cumulé était de 559 586.69 € (recette)

En conséquence :

Au 31/12/2022, le résultat d'investissement cumulé est de 905 079.57 € (recette)

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 permet d'établir que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 464 257.94 €.

Afin de financer les travaux d'investissement, transfert de l'excédent d'exploitation de 464 257.94 € à la section d'investissement au compte résultat complémentaire en réserve (1068) et inscription au compte résultat d'investissement cumulé (001) au 31/12/2022 d'un excédent de 905 079.57 € pour le Budget Primitif 2023.

***Approuvée par 19 voix pour, dont 2 par procuration***

## **3. Vote des taux des taxes communales 2023**

Reconduction des taux votés en 2022 :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.78 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.74 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : les communes conservent le produit de la THRS, et rétablissement du pouvoir de vote du taux à compter de 2023 : conservation de l'ancien taux de TH de 11%.

***Approuvée par 19 voix pour, dont 2 par procuration***

## **4. Fiscalisation des charges du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)**

La contribution administrative est de 3 392.48 €, les charges liées aux travaux effectués sont de 53 565.27 €, la régularisation des charges de maintenance d'exploitation de l'éclairage public de 2022 est de -174 €, les charges de consommation électrique de 2022 présentent une régularisation de 2 149.99 € et l'appel de provision pour l'année 2023 est de 21 700 €.

Le montant des charges dues pour l'exercice 2023 s'élève ainsi à 80 633.74 € ; ce montant inclut les travaux d'électrification pour compte de tiers, pour un montant de 5 435.28 €.

La contribution de 2023 est répartie ainsi :

- budgétisation des travaux d'électrification pour compte de tiers, pour un montant de 5 435.28 €
- fiscalisation du solde des charges dues pour l'exercice 2023, soit 75 198.46 €

***Approuvée par 19 voix pour, dont 2 par procuration***

## **5. Subvention à l'Ecole Notre Dame des Roches 2022/2023**

Pour l'année 2022, le coût moyen d'un élève de l'école publique s'est élevé à :

- Maternelle : 1 122.86 €

- Elémentaire : 434.11 €

L'effectif de l'école privée à ce jour est de :

- Maternelle : 15 élèves domiciliés à St Romain
- Elémentaire : 31 élèves domiciliés à St Romain

Le montant global de l'aide à l'école privée pour l'année scolaire 2022/2023 serait de 30 300.35 €.

La subvention versée est donc de 29 922.71 € pour 2022/2023 (déduction faite de 377.64 € correspondant au coût de l'entretien de la chaudière payé par la commune).

***Approuvée par 19 voix pour, dont 2 par procuration***

## **6. Présentation des indemnités des élus pour 2022**

## **7. Vote du Budget Primitif 2023**

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 283 697.24 €

Recettes : 1 283 697.24 €

### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 2 866 714.44 €

Recettes : 2 866 714.44 €

### **Total du Budget 2023 :**

Dépenses : 4 150 411.68 €

Recettes : 4 150 411.68 €

Guy JOYET précise qu'un travail de fond important est réalisé pour réduire les dépenses de fonctionnement (négociations systématiques); les projets communaux doivent être menés en tenant compte de l'augmentation des matières premières, des prix des travaux ou de l'énergie, et de la difficulté à obtenir des subventions publiques. Les élus ont choisi de ne pas répercuter ces hausses sur la fiscalité en 2023, mais les concitoyens vont subir l'augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) recouvrée par la COR.

Bruno BISSUEL interroge sur la dégradation de la qualité de ce service alors que la TEOM augmente ; par ailleurs, difficulté à faire baisser les incivilités : ce service est-il plus intéressant ? Guy JOYET répond qu'un retour en arrière (ramassage en porte à porte) n'est pas concevable, et que par ailleurs le Président de la COR a affirmé que le taux voté pourrait être revu à la baisse si des optimisations notoires sont réalisées en 2023 (notamment amélioration du tri, dépose des ordures dans les containers et respect des règles des déchetteries). Il précise enfin que 2 points de fiscalité avaient été enlevés au passage du système points apports volontaires.

***Approuvée par 15 voix pour (dont 1 par procuration) et 4 absentions, dont 1 par procuration (Mmes CHABOT-LACHAL et MICHALLET, MM SAILLANT et MICHALLET)***

**Présentation par Michel PERRIN de la note de synthèse accompagnant le vote du budget, elle sera mise en ligne sur le site de la commune.**

## Présentation des permis de construire et des déclarations préalables.

### Questions et informations diverses :

- Questions de Jeremmy SAILLANT :
  - Où en est la demande de subvention pour les caméras de surveillance ? le dossier a été déposé le 10 mars ; un devis comparatif a été demandé à la société SERFIM ;
  - Que va-t-il advenir des casiers du Cabacourt ? l'espace va être remis en location, suite à la rupture de la convention. Les modalités et redevances sont en cours de discussion avec les anciens exploitants ;
  - Licence IV achetée par la commune : le projet du resto de la Gare est toujours à l'étude ; la vente de la licence sera étudiée le moment venu.
  
- Edith MICHALLET souhaiterait connaître la liste des invités à la cérémonie d'hommage pour Alain Mayoud en mai ; Guy JOYET précise que la commission communication sera conviée pour lister les invités.
  
- Véronique MALLEVAL demande qu'à la place du certificat médical, une attestation sur l'honneur soit demandée aux parents d'enfants malades pour justifier de l'absence à la cantine ; approbation de Pascal GIRAUD.

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :  
Mardi 2 Mai 2023 à 20h.**

La séance est levée à 19h50.

---

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 2 Mai 2023***

Signatures :

Le Maire

Guy JOYET

Le secrétaire de séance

Colin CHEVALIER